



OFFRE D'EMPLOI

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire combler le poste de :

Coordonnateur au camp d'été 2019

La personne responsable de la coordination planifie, organise et coordonne le programme du camp d'été tout en assurant la continuité et le fonctionnement du camp conformément aux orientations, aux politiques et aux objectifs fixés par la Ville. Il sélectionne, encadre, évalue et soutient le personnel du camp d'été dans l'organisation et la réalisation des activités. Il assume des tâches administratives avec la technicienne en loisirs.

Exigences :

- Être étudiant à temps plein à l'hiver 2019 en récréologie, en loisirs et animation culturelle, éducation spécialisée, psychoéducation ou tout autre discipline jugée pertinente;
- Posséder une expérience dans le domaine des camps de jour et de la gestion de personnel;
- Être disposé à travailler selon des horaires flexibles et être disponible pour toute la durée de l'emploi;
- Avoir le sens de l'organisation, de planification et des responsabilités développé;
- Bonne gestion de temps et de priorités;
- Posséder un permis de conduire valide.

Les candidats retenus pour le camp d'été devront suivre une formation en animation et une formation en premiers soins obligatoires qui auront lieu en juin. Le candidat doit être disponible à travailler au centre communautaire à temps partiel à partir du mois de mars au mois de mai ainsi qu'en septembre et à temps complet de juin à août 2019.

Date limite pour soumettre sa candidature : **10 février 2019**

Le salaire et les diverses conditions de travail sont fixés selon la convention collective relative aux cols blancs de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Les personnes désirant poser leur candidature peuvent le faire en toute confidentialité, avant la date limite indiquée, en transmettant leur curriculum vitae à l'adresse ci-dessous :

Service des ressources humaines
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
ou par courriel à cv.etudiants@vsmsll.ca

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi et nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour une entrevue. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.